



L'ERAFP UN INVESTISSEUR
DE LONG TERME

2020
ISR

L'ERAFP : un acteur engagé et reconnu



Signataire des Principes pour l'investissement responsable depuis 2006. Soutien de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives depuis 2012. Membre de l'International Investors Group on Climate Change depuis 2012.

04

L'INVESTISSEMENT
SOCIALEMENT
RESPONSABLE

06

L'ERAFP, UN
INVESTISSEUR
À LONG TERME

08

UNE POLITIQUE
ISR AU CŒUR
DU DÉVELOPPEMENT
DU RÉGIME

10

L'APPROCHE ISR
DE L'ERAFP

L'INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE

Le terme d'Investissement Socialement Responsable (ISR) rassemble toutes les démarches qui consistent à intégrer des critères extra-financiers, c'est-à-dire les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), aux processus de décisions de placements et de gestion de portefeuilles.

L'ISR PEUT PRENDRE PLUSIEURS FORMES PARMI LESQUELLES :

Le *best in class*

Le **best in class** consiste en la prise en compte, en plus des critères financiers, des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans l'évaluation des émetteurs (e.g. des entreprises pour un fonds d'actions cotées ou des États pour un fonds d'obligations souveraines) afin de sélectionner les plus performants au regard des objectifs du développement durable.

Aucun secteur d'activité n'est exclu ou favorisé a priori. On évoque alors une approche positive puisqu'elle vise à faire progresser l'ensemble de la société en privilégiant les meilleurs acteurs de chaque secteur et chaque zone géographique, et en valorisant les progrès réalisés en accordant des bonifications aux émetteurs ayant progressé.

L'exclusion

L'exclusion peut être soit **normative**, soit **sectorielle**. Dans le premier cas, l'investisseur refuse de financer des entreprises qui ne respectent pas les conventions internationales. Dans le second, il s'abstient d'investir dans certains secteurs d'activité pour des raisons morales comme l'armement, le jeu ou encore le tabac.

L'approche thématique

L'approche thématique favorise les investissements dans des secteurs d'activité favorables à l'environnement ou à la société, tels que les énergies renouvelables ou la santé, par exemple.

L'engagement

L'engagement consiste pour un investisseur à prendre position sur des enjeux **ESG** (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance) et d'exiger des entreprises visées qu'elles améliorent leurs pratiques dans la durée. Ces exigences peuvent être formulées via un dialogue direct avec l'entreprise, à travers une initiative collaborative ainsi que par l'exercice des droits de vote en assemblées générales.

L'ERAFP, UN INVESTISSEUR À LONG TERME

Un acteur voué à l'intérêt général...

L'ERAFP est un établissement public administratif qui gère un régime de retraite au bénéfice des fonctionnaires de l'État, territoriaux et hospitaliers, ainsi que des magistrats. Cette particularité en fait donc un acteur voué à l'intérêt général et portant une forte culture des enjeux sociaux.

...et à la solidarité intergénérationnelle...

En tant qu'investisseur de très long terme visant la « soutenabilité » de ses investissements, l'ERAFP s'assure que sa politique d'investissement soit cohérente avec les engagements pris à long terme vis-à-vis de ses bénéficiaires, ce qui suppose :

-  la prise en compte des générations futures ;
-  la prise en compte des intérêts futurs des générations actuelles.

...naturellement tourné vers l'ISR

La politique d'investissement de l'ERAFP s'est également fondée sur la conviction que la recherche de la maximisation du rendement financier immédiat, parce qu'elle ignore les conséquences sociales, économiques et environnementales, des décisions d'investissement est contraire à une rentabilité satisfaisante et soutenable des investissements.

La philosophie de l'ERAFP rejoint celle de l'ISR et vise performance durable, vision à long terme et prise en compte des générations futures.

4,5 M€

DE BÉNÉFICIAIRES
COTISANTS



UN ACTIF NET
EN VALEUR
BOURSIÈRE DE

34,9 MD€



UN TAUX DE
COUVERTURE
ÉCONOMIQUE APRÈS
REVALORISATION

DE L'ORDRE DE
123,8 %



UN TAUX DE
RENDEMENT
INTERNE DES
PLACEMENTS
ANNUALISÉ DE

5,7 % DEPUIS
LA CRÉATION DU RAFF



UN FLUX
D'INVESTISSEMENT
NETS DE PLUS DE

2 MD€ / AN



2,5 MD€

INVESTIS POUR
LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE OU
CONTRIBUANT À
LA DÉCARBONATION
DE L'ÉCONOMIE



UNE POLITIQUE ISR AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT DU RÉGIME

2019

- 🌿 Accélération du désengagement du charbon.
- 🌿 Signature du Tobacco-Free Finance Pledge et finalisation du désengagement de l'industrie du tabac.

2017

- 🌿 Adhésion à l'initiative Climate Action 100+.

2016

- 🌿 Mise à jour de la Charte ISR.
- 🌿 Adhésion au Forum pour l'investissement responsable (FIR).

2015

- 🌿 Définition de thèmes prioritaires en matière d'engagement actionnarial parmi lesquels : la lutte contre le changement climatique, l'intégration de facteurs sociaux dans la chaîne d'approvisionnement, etc.

2014

- 🌿 Première publication de l'empreinte carbone du portefeuille d'actions de l'ERAFP.

2013

- Participation aux initiatives d'engagement collaboratif sur :
 - la prévention de la corruption (PRI) ;
 - l'accord sur la sécurité incendie et bâtiments au Bangladesh (ICCR).

2012

- Adoption de lignes directrices en matière d'engagement actionnarial, qui comprend une politique de vote en matière de gouvernance.

2009

- Premières adaptations du référentiel ISR.

2007

- Adoption du référentiel ISR.

2006

- Adoption de la charte ISR.

2005

- Démarrage opérationnel du Régime (1^{er} janvier).
- Décision de placer l'intégralité des actifs en ISR.

2004

- Création de l'établissement public ERAFP (18 juin).

2003

- Loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites et instituant le Régime de Retraite additionnelle de la Fonction publique.

L'APPROCHE ISR DE L'ERAFF

UNE CHARTE AMBITIEUSE, COMPLÈTE, EXIGEANTE

Dès 2005, le conseil d'administration du Régime a fait le choix d'un dispositif « **100 % ISR** », via l'adoption d'une charte ISR qui lui est propre.

📌 Concernant tous les investissements du Régime, elle est déclinée en 18 critères d'évaluation adaptés aux spécificités de chaque catégorie d'émetteurs.

📌 Elle repose sur un spectre de cinq valeurs essentielles appliqué transversalement, plutôt que sur une multitude de poches monothématiques.

📌 Elle s'attache aux **liens existants** entre les différents enjeux et entre les différents émetteurs, au lieu d'attaquer chaque problématique isolément.

5 VALEURS



_ ÉTAT DE DROIT ET
DROITS DE L'HOMME

_ PROGRÈS SOCIAL

_ DÉMOCRATIE
SOCIALE

_ ENVIRONNEMENT

_ BONNE
GOUVERNANCE
ET TRANSPARENCE

MESURE DE LA PERFORMANCE ISR



ENGAGEMENT ACTIONNARIAL INDIVIDUEL



ENGAGEMENT COLLECTIF



18 CRITÈRES DE SÉLECTION



VIGILANCE VIS-À-VIS DES CONTROVERSES



UNE APPROCHE *Best in class*



IMPACT

LES 5 VALEURS DE LA CHARTE ET LES 18 CRITÈRES

1

État de droit et droits de l'homme

Critères proposés

- 📄 Non-discrimination et promotion de l'égalité des chances
- 📄 Liberté d'opinion et d'expression et autres droits fondamentaux
- 📄 Gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement

Progrès social

Critères proposés

- 📄 Gestion responsable des carrières et anticipation en matière d'emploi
- 📄 Partage équitable de la valeur ajoutée
- 📄 Amélioration des conditions de travail
- 📄 Impact et valeur ajoutée sociale du produit ou service

2

3

Démocratie sociale

Critères proposés

- 📄 Respect du droit syndical et promotion du dialogue social
- 📄 Amélioration des conditions de santé-sécurité

4

Environnement

Critères proposés

- 🌿 Stratégie en matière d'environnement
- 🌿 Impact environnemental du produit ou service
- 🌿 Maîtrise des impacts environnementaux
- 🌿 Maîtrise des risques associés au changement climatique et contribution à la transition énergétique

Bonne gouvernance et transparence

Critères proposés

- 🌿 Direction — gouvernance d'entreprise
- 🌿 Protection et respect des droits du client/consommateur
- 🌿 Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent
- 🌿 Pratiques responsables en matière de lobbying
- 🌿 Transparence et responsabilité en matière fiscale

5

UN DISPOSITIF PRÉCURSEUR

Sélectionner les meilleurs émetteurs de leur catégorie : le *best in class*

La Charte a retenu une approche *best in class*, qui part du principe qu'il faut prendre le monde tel qu'il est sans renoncer à l'ambition de faire progresser chaque secteur. Plutôt que d'exclure, il s'agit de **valoriser les émetteurs les plus vertueux** au sein de chaque secteur et chaque zone géographique.

L'ERAFP évalue ainsi l'ensemble des émetteurs selon son référentiel de valeurs ISR :

-  **Sélection** des meilleurs émetteurs d'une catégorie sur un ensemble de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.
-  **Application** à tous les investissements. Mais adaptation à chaque classe d'actifs.
-  **Promotion** des émetteurs les plus responsables, accompagnement et valorisation des progrès réalisés.

Accompagner les émetteurs : l'engagement

L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

L'ERAFP s'attache à **accompagner sur le long terme** les organismes dans lesquels il décide d'investir d'actionnaire ou de partie prenante, afin de promouvoir durablement en leur sein des pratiques conformes aux valeurs qu'il porte.

Si cette politique est mise en œuvre par les sociétés gérant en son nom des mandats d'actions, l'ERAFP s'assure de sa bonne interprétation et de la cohérence des positions exprimées en coordonnant le vote de ses mandataires pour un certain nombre d'entreprises.

-  Une **démarche d'engagement actionnarial** de plus en plus active.
-  Des **lignes directrices en matière d'engagement**, incluant une politique de vote, actualisées annuellement.

4 THÉMATIQUES D'ENGAGEMENT PRIORITAIRES

- 🗑 La lutte contre le changement climatique.
- 🗑 La prévention des risques sociaux dans la chaîne d'approvisionnement.
- 🗑 La promotion des meilleures pratiques de gouvernance.
- 🗑 La lutte contre les pratiques d'optimisation fiscale agressive.

_LE SUIVI DES CONTROVERSES

Un suivi approfondi des controverses, permet également d'**accompagner les émetteurs** dans leur réponse et les moyens à mettre en œuvre pour prévenir leurs impacts négatifs sur la société, et notamment sur les grands standards internationaux relatifs aux Droits de l'Homme.

_L'ENGAGEMENT COLLABORATIF

Convaincu qu'en **travaillant conjointement** avec d'autres investisseurs partageant des valeurs proches il dispose d'une meilleure écoute de la part des entreprises dont il souhaite **mieux comprendre ou influencer** les pratiques, l'ERAFF est impliqué dans plusieurs initiatives d'engagement collaboratif comme par exemple :

- 🗑 La lutte contre le changement climatique



- 🗑 La prévention des risques sociaux dans la chaîne d'approvisionnement



- 🗑 La lutte contre les pratiques d'optimisation fiscale agressive



UNE VISION PRAGMATIQUE : LA RECHERCHE D'IMPACTS

L'**investissement à impact** a pour but de générer, à travers le financement de projets spécifiques, une plus-value sociale ou environnementale concrète. Il s'agit donc de concilier à la fois transformation de l'économie et rendement financier¹.

Cherchant à s'inscrire dans cette vision pragmatique de l'ISR en complément de sa démarche d'évaluation de l'impact de ses investissements au regard de critères environnementaux et sociaux, l'ERAFP a choisi d'investir dans **trois domaines d'intervention spécifiques** :

la lutte contre le changement climatique

L'ERAFP dispose de trois grands leviers pour un impact sur le changement climatique :

 son référentiel *best in class* incluant notamment :

- une **évaluation** de la stratégie d'alignement avec les objectifs de l'accord de Paris,
- un **désengagement** du charbon thermique ;

 des investissements répondant aux enjeux de la Transition Énergétique à hauteur de 7,3 % du total des actifs détenus par l'ERAFP ;

 un engagement actionnarial fort sur la thématique du changement climatique.

OBJECTIFS

- Accroître la résilience du portefeuille d'actifs face aux risques climatiques.
- Favoriser une allocation compatible avec l'accord de Paris.

Alignement du portefeuille de l'ERAFP avec une trajectoire de réchauffement climatique limité à 2°C.

Sur l'ensemble des secteurs étudiés, le budget carbone de l'ERAFP, et sa température équivalente, est meilleur que celui de l'indice.

le soutien de l'activité économique et de l'emploi

Les PME européennes ont vu leurs conditions d'accès au financement se détériorer dans la période qui a suivi la forte contraction du crédit de 2008-2009. L'un des enjeux de l'économie est pourtant le financement de leurs investissements, qui sont particulièrement porteurs pour l'emploi et la capacité d'innovation de l'économie. C'est pourquoi l'ERAFP s'est engagé à financer le capital-investissement.

Ainsi, à la fin de l'année 2018 près de 1,6 Md€ pour le financement des PME européennes, dont environ 1,2 Md€ d'investissements réalisés.

OBJECTIF

Renforcer son impact sur différents enjeux sociaux tels que le développement de l'activité et de l'emploi, la promotion des modes de consommation durables ou le partage de la création de valeur avec les parties prenantes.

le financement du logement intermédiaire

Depuis 2014, l'ERAFP est engagé dans le financement de projets immobiliers destinés aux agents publics dans les zones particulièrement tendues. Cette part des investissements en logements est appelée à croître dans les années à venir, avec le fléchage de 50 % des flux du portefeuille immobilier vers les actifs résidentiels, jusqu'à atteindre une proportion d'1/3.

OBJECTIF

Proposer des logements à loyers modérés dans les zones tendues, notamment aux fonctionnaires.

AU FIL DES ANS, L'ERAFF S'EST VU ATTRIBUER DES RÉCOMPENSES POUR SOULIGNER LA QUALITÉ DE LA POLITIQUE ISR QU'IL A SU METTRE EN PLACE :

2019

- 📄 L'ERAFF intègre le « PRI Leaders group 2019 » pour ses bonnes pratiques dans la sélection de ses gérants.
- 📄 Prix Green Finance dans la catégorie « meilleur investisseur institutionnel ».

2018

- 📄 Prix du meilleur fonds de pension français et prix de la meilleure stratégie d'investissement sur les marchés émergents aux IPE Awards.

2016

- 📄 Prix du meilleur rapport « Responsable Investor » dans la catégorie des petits et moyens fonds de pension.
- 📄 Premier investisseur français au classement annuel de l'Asset Owner Disclosure Project.

2015

- 📄 Prix de la meilleure politique d'investissement ISR en Europe aux IPE Awards.

2012 & 2013

- 📄 Prix IPE du meilleur fonds de pension en France.

2010 & 2011

- 📄 Prix TBLI du meilleur investisseur en ESG.



Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique
12, rue Portalis - CS 40 007 - 75381 Paris Cedex 08 — www.rafp.fr

Nous suivre sur  @_ERAFP_